

Le code de conduite de BSCI vise à définir les valeurs et les principes que les participants de BSCI s'efforcent de mettre en œuvre avec leurs partenaires commerciaux le long de leurs chaînes d'approvisionnement. Chaque participant de BSCI approuve le Code de Conduite lors de son adhésion à l'initiative.

### **11 PRINCIPES VISANT A LA PROTECTION DU TRAVAIL LA PLUS ELEVÉE**

Le Code BSCI s'appuie sur d'importantes normes internationales du travail protégeant les droits des travailleurs tels que les conventions et déclarations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies (ONU) sur les entreprises et les droits de l'homme ainsi que les lignes directrices pour les entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Il définit 11 droits fondamentaux du travail, que les participants et leurs partenaires commerciaux s'engagent à mettre en œuvre au sein de leurs chaînes d'approvisionnement dans une approche de développement pas à pas.



#### **Les Droits de la Liberté Syndicale et de la Négociation Collective**

Notre entreprise respecte le droit des travailleurs de former des syndicats ou d'autres types d'associations de travailleurs et de négocier collectivement.



#### **Rémunération Équitable**

Notre entreprise respecte le droit des travailleurs à recevoir une rémunération équitable.



#### **La Santé et la Sécurité au Travail**

Notre entreprise assure un environnement de travail sain et sécuritaire, évalue les risques et prend toutes les mesures nécessaires pour l'éliminer ou le réduire.



#### **Protection Spéciale pour les Jeunes Travailleurs**

Notre entreprise offre une protection spéciale à tous les travailleurs qui ne sont pas encore adultes.



#### **Pas de Travail Forcé**

Notre entreprise ne se livre à aucune forme de servitude forcée, de trafic ou de travail non volontaire.



**Comportement Éthique des Affaires**

Notre entreprise ne tolère aucun acte de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds ou de corruption.



**Pas de Discrimination**

Notre entreprise offre l'égalité des chances et ne fait pas de discrimination envers les travailleurs.



**Heures de Travail Décentes**

Notre entreprise observe la loi sur les heures de travail.



**Pas de Travail des Enfants**

Notre entreprise n'embauchera aucun travailleur au-dessous de l'âge minimum légal.



**Pas d'Emploi Précaire**

Notre entreprise embauche des travailleurs sur la base de contrats documentés selon la loi.



**La Protection de l'Environnement**

Notre entreprise prend les mesures nécessaires pour éviter la dégradation de l'environnement.

## LA RESPONSABILITÉ SOCIALE AU BUREAU DE L'ENTREPRISE

Le Code de Conduite définit l'approche adoptée par les participants à BSCI et leurs producteurs pour intégrer la responsabilité sociale au cœur de leurs activités.



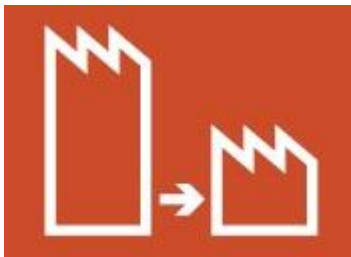
### **Le Respect du Code**

Notre entreprise est obligée de protéger les droits des travailleurs conformément à la loi et au Code BSCI.



### **Participation et Protection des Travailleurs**

Notre entreprise tient les travailleurs informés de leurs droits et responsabilités.



### **Gestion de la chaîne d'Approvisionnement et Effet Cascade**

Notre entreprise utilise les principes BSCI pour influencer d'autres partenaires commerciaux.



### **Mécanisme de Règlement des Grievs**

Notre entreprise fournit un système pour recueillir les plaintes et les suggestions des employés.